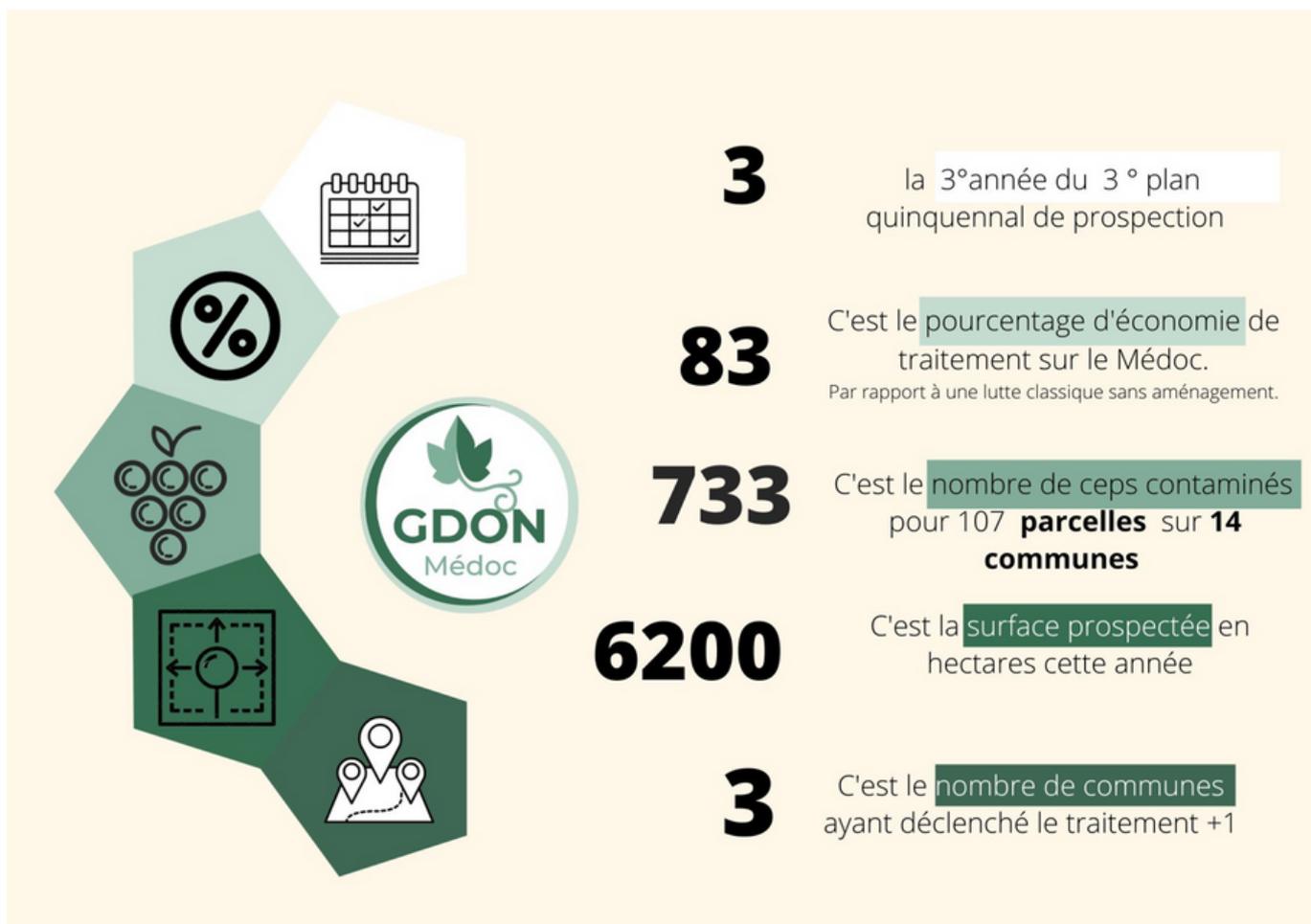
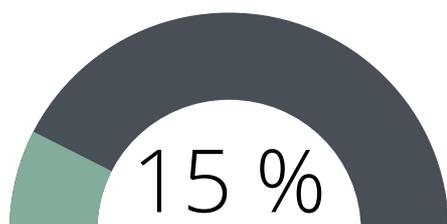


SUR LE MÉDOC



SUR L' ODG MÉDOC, HAUT MÉDOC ET LISTRAC



du vignoble a été prospecté en 2023, soit un total de 59% depuis 2021 (début du plan quinquennal).

LA MALADIE

Nouvelles communes contaminées : Prignac et Le Pian.

La commune de **Ludon** est la seule commune où une **augmentation** du nombre de ceps atteints par la flavescence dorée a été constatée.

A l'inverse une régression du nombre de ceps contaminés sur les foyers de Cussac, Lamarque et Macau a été observée.

La contamination FD en Chiffres:

646 ceps (divisé par 2 par rapport à 2022) contaminés à la flavescence dorée pour **82 parcelles** (multiplié 2 par rapport à 2022) sur 10 communes.

LES TRAITEMENTS

une **réduction de 81%** des traitements insecticides sur l'ODG Médoc, Haut Médoc et Listrac: par rapport à une lutte classique sans aménagement.

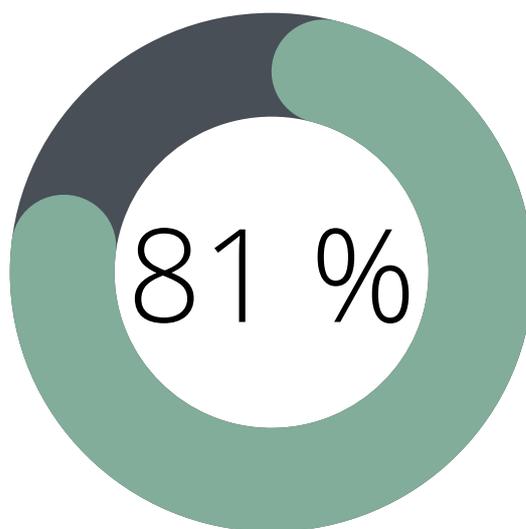
Équivalent surface réellement traitée en 2023 :

4 861 ha

contre

Équivalent surface en traitement par une lutte classique:

26 076 ha



RÉSULTATS DES ANALYSES

Arcins

Commune en re prospection* en 2023
Résultats prospection : 3 ceps contaminés par la flavescence dorée sur 1 parcelle.

Cussac-Fort-Médoc

Commune en re prospection* en 2023
Résultats prospection : 65 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 10 parcelles.
Le nombre de ceps contaminés a été divisé par 4 par rapport à 2022.

Lamarque

Commune en re prospection* en 2023
Résultats prospection : 5 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 1 parcelle.
Le nombre de ceps contaminés a été divisé par 4 par rapport à 2022.

Ludon-Médoc

Commune en re prospection* en 2023
Résultats prospection : 452 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 32 parcelles.
+10% de ceps contaminés par rapport à 2022

Macau

Commune en re prospection* en 2023
Résultats prospection : 101 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 26 parcelles. parcelles.parcelles. parcelles.
Le nombre de ceps contaminés a été divisé par 2 par rapport à 2022.

Prignac

Commune en prospection en 2023
2 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 2 parcelles.

Le Pian Médoc

Commune en prospection en 2023
10 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 5 parcelles .

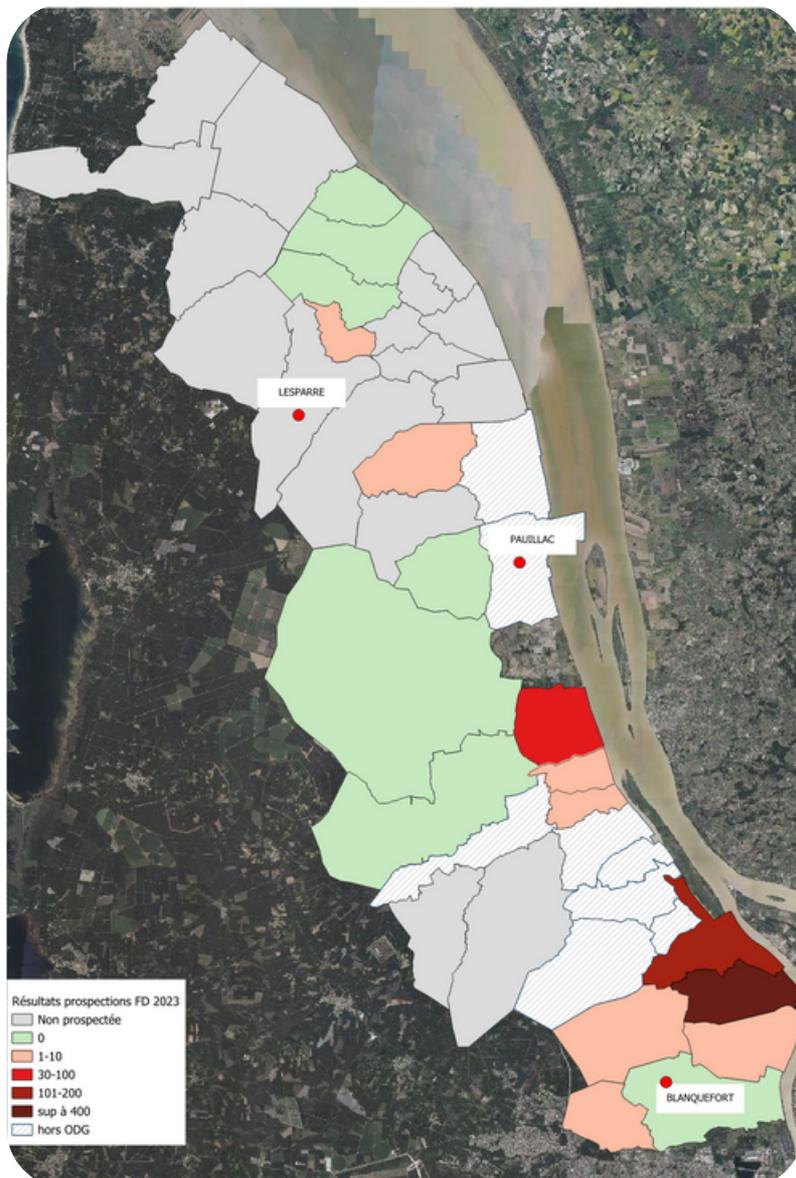
Le Taillan-médoc

Commune en re prospection et prospection* en 2023
Résultats prospection : 6 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 4 parcelles.

Vertheuil

Commune en re prospection * en 2023
Résultats prospection : 2 **ceps contaminés** par la flavescence dorée sur 1 parcelle.

Carte des résultats de la prospection flavescence dorée en 2023



Blanquefort, Listrac, Saint Laurent et Saint Sauveur

Communes en re prospection* en 2023
Aucun cep contaminé par la flavescence dorée.

Bégadan, Civrac et Valeyrac

Communes en prospection en 2023
Aucun cep contaminé par la flavescence dorée.

*reprospection = prospection des parcelles contaminées en 2021 et/ou 2022

COURRIERS ET ARRACHAGES

Vous avez des pieds marqués à la peinture orange ou verte et pour lesquels une des extrémités du rang concerné est marquée par une rubalise bleue GDON MEDOC...

Qu'est-ce que cela signifie et que devez-vous faire ?

Ces pieds ont été marqués par les acteurs de la prospection parce qu'ils étaient suspects d'être atteints par la Flavescence Dorée. Une analyse au laboratoire de feuilles prélevées sur ces pieds (réalisée à posteriori du marquage) a permis ensuite de confirmer ou non le diagnostic.

Trois cas de figure se présentent alors suivant les résultats de l'analyse :

- a) Les pieds marqués sont effectivement atteints par la Flavescence Dorée
- b) Les pieds marqués sont atteints par la maladie du Bois Noir (autre maladie à jaunisse de la vigne cependant moins grave que la Flavescence Dorée)
- c) Les pieds marqués ne sont atteints ni par la Flavescence Dorée ni par le Bois Noir (négatif)

Dans les 3 cas de figures, vous avez reçu un courrier nominatif vous informant du résultat des prélèvements des pieds marqués sur vos parcelles et vous demandant l'arrachage obligatoire (avec extirpation des racines) des pieds concernés par la Flavescence Dorée et par le Bois Noir avant le 1 avril 2024.

Les prélèvements ayant eu un résultat d'analyse au laboratoire négatif ne justifient pas d'un arrachage des pieds marqués.

Nous vous remercions de bien vouloir laisser la rubalise bleue en place jusqu'au 31 juillet 2024.

N'hésitez pas à nous contacter par mail (l.lavergne@gironde.chambagri.fr) si vous n'avez pas reçu votre courrier en nous indiquant les références cadastrales de votre parcelle et le nombre de ceps marqués.

En partenariat avec

